



ASSOCIATION DES MAIRES ET PRÉSIDENTS ■ ■ ■
D'EPCI DES CÔTES-D'ARMOR



Directrice de la Publication : Armelle BOTHOREL – Rédacteur : Frédéric LE MOULLEC
Membre du Comité de rédaction : Carine DESGUÉ

Édito

L'école, un service public de proximité en interrogation sur le territoire

Tel était le sujet que nous vous avons proposé lors de notre 27ème Assemblée Générale le 27 janvier dernier à Saint-Brandan. Vous avez été nombreux à participer à nos travaux et nous vous en remercions.

La restitution de l'étude que nous avons commandée auprès de Côtes d'Armor Développement constitue les bases d'un état des lieux de la démographie du Département en lien avec la carte scolaire.

Le constat est sans appel. Deux idées majeures ressortent des différentes cartographies exposées. L'échelle communale est un périmètre aujourd'hui nécessaire mais guère suffisant dans la réflexion de l'organisation scolaire. Le périmètre des EPCI actuels est trop grand pour aboutir à un maillage de qualité.

L'intérêt de l'enfant devant demeurer au cœur des préoccupations, des solutions doivent émerger de l'intelligence collective.

Madame Agnès LE BRUN, Maire de Morlaix, Vice-présidente de l'AMF nationale, rapporteure générale de la commission Éducation, a pu apporter un éclairage national sur cette problématique qui touche notre pays tout entier, le rural comme l'urbain.

Notre Assemblée Générale constitue le coup d'envoi de notre action 2018 dédiée notamment à l'éducation, que les élus considèrent comme un service prioritaire, de très grande proximité.

C'est pourquoi le mercredi 18 avril de 9 h à 12 h à la salle du Conseil Municipal de Guingamp, nous invitons les élus du bloc local (maires, adjoints, conseillers municipaux, présidents, vice-présidents, conseillers communautaires) et leurs collaborateurs (secrétaires généraux, directeurs généraux des services...) à poursuivre la réflexion, dans le cadre d'un atelier de travail avec l'ordre du jour suivant :

- La présentation des relations communes-école(s) d'un point de vue juridique et financier par Monsieur Sébastien FERRIBY, conseiller technique auprès de l'Association des Maires de France

- Les principaux enseignements de l'étude « Atlas des évolutions démographiques et de la carte scolaire en Côtes d'Armor » par Monsieur Thierry CONNAN, Responsable de la mission « Observation et Développement Territorial » au sein de Côtes d'Armor Développement (CAD 22)

Les dispositifs d'organisation existants, expérimentations et autres innovations territoriales par Madame Agnès LE BRUN, Vice-présidente de l'AMF nationale, rapporteure générale de la commission Éducation

- Échanges avec les participants

Votre participation est essentielle à cette réunion d'information et de partages d'expériences dans ce contexte de difficultés pour pouvoir faire émerger des solutions concrètes.

Armelle BOTHOREL
Présidente de l'AMF 22

1 – INFORMATIONS EXTÉRIEURES

AMF 35

Breizh Alim' : l'Agriculture au cœur du salon Breizh Pro Expo

Le salon Breizh Pro Expo à Rennes aura lieu les 18 et 19 février prochains.

Ce sera une occasion unique pour les collectivités de :

- Rencontrer de nouveaux fournisseurs locaux,
- Venir entendre une collectivité qui a retravaillé avec succès récemment son marché public pour valoriser l'approvisionnement local (Mordelles),
- Mieux connaître les filières bretonnes.

Pour en savoir plus : <http://www.bretagne.synagri.com/synagri/eve-18-et-19-fevrier---lagriculture-bretonne-au-cur-du-salon-breizh-pro-expo-a-rennes>

Prix départementale du civisme pour la jeunesse 2017-2018

Vous trouverez en **annexe 1** le courrier de la Directrice académique relatif au Prix départemental du civisme pour la jeunesse 2017-2018, en **annexe 2** le règlement approuvé en conseil d'administration en 2008, en **annexe 3** la fiche de candidature du prix départemental collectif et en **annexe 4** la fiche de candidature du prix départemental individuel.

Les candidatures sont à envoyer avant le 24 mars 2018.

Appel à projet de la Conférence des financeurs

Prévention pour la perte d'autonomie des personnes de plus de 60 ans

La Conférence des financeurs, dispositif réunissant de nombreux partenaires (ARS, CPAM, ANHA, RSI, Cap Retraite, Mutualité Française, MSA, AGIRC/ARCCO), lance un nouvel appel à projet **ouvert jusqu'au 2 mars 2018**.

Vous trouverez ci-après le lien du site internet du Conseil départemental qui permet le téléchargement du dossier de candidature : http://cotesdarmor.fr/e_services/appel_a_projet.html

La thématique générale est la prévention de la perte d'autonomie pour les personnes de plus de 60 ans. Les projets éligibles peuvent s'inscrire dans l'un des 5 axes du programme coordonné départemental :

- Axe 1 : Accès aux droits
- Axe 2 : Logement et aides techniques
- Axe 3 : Prévention santé physique et mentale
- Axe 4 : Aide aux aidants
- Axe 5 : Mobilité

Préfecture des Côtes d'Armor

Appels à contribution Semaine d'éducation et d'actions contre le racisme et l'antisémitisme 2018

L'édition 2018 de la Semaine d'éducation et d'actions contre le racisme et l'antisémitisme se tiendra **du 19 au 25 mars prochain**.

Cette semaine est **ouverte à tous ceux qui souhaitent s'engager**. En tant que partenaires locaux et nationaux de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, cette semaine est d'abord et avant tout la vôtre ! Elle est en effet l'occasion de valoriser collectivement les actions menées tout au long de l'année. C'est pourquoi, nous comptons sur votre mobilisation.

En tant qu'associations et/ou institutions partenaires, vous êtes par conséquent invités à **proposer vos actions dès aujourd'hui sur la plateforme dédiée** : actions culturelles, conférences, expositions, théâtre de rues, fresques, projections vidéo, interventions dans les écoles, donnez libre court à vos projets pour qu'ensemble nous donnions une **impulsion nationale forte aux actions éducatives de prévention** du racisme et de l'antisémitisme.

A compter de la fin du mois de janvier, les enseignants du primaire et du secondaire, ainsi que le grand public, seront invités à découvrir la **carte interactive des événements**, afin de découvrir les projets et le cas échéant, de s'y inscrire. Il est donc essentiel que votre programmation y figure. Ce répertoire, c'est le vôtre : plus vous serez nombreux à proposer des actions du 19 au 25 mars prochain, plus d'élèves et de jeunes pourront être sensibilisés.

Accédez à la plateforme dédiée à la Semaine d'éducation et d'actions contre le racisme et proposez une action en quelques clics sur le site <http://dilcrah.fr/semaine21mars>

Le formulaire de contribution est simple à remplir. Les équipes de la Dilcrah se tiennent à votre disposition en cas de question. Vous pourrez également télécharger très prochainement sur le site **le kit de communication de la Semaine du 21 mars**.

ADIL 22 : Permanences février 2018

Vous trouverez en **annexe 5** la liste des permanences de l'ADIL 22 sur l'ensemble du département pour le mois de février 2018.

« L'ADIL 22 est une association d'accès au droit qui offre aux particuliers une information gratuite, neutre et complète sur tous les aspects juridiques, financiers et fiscaux touchant au logement. »

Association « Le Souvenir Français »

Le Souvenir Français est une association mémorielle qui sauvegarde l'histoire de la France au combat.

Elle rassemble 200.000 adhérents dont 549 dans votre département.

Elle est structurée en 1.650 comités locaux dont 22 pour les Côtes d'Armor.

Le délégué général pour votre département est Monsieur Philippe DELSOL, Maire de Plouha :

24 avenue de Laënnec 22580 PLOUHA

Courriel : secretariat.direction@plouha.fr

Notre association met en œuvre une initiative forte afin de géolocaliser les tombes de Morts pour la France dans les communes de France.

Cette initiative est profondément adaptée à des départements qui comme les Côtes d'Armor n'ont pas de nécropoles nationales.

Vous trouverez en **annexes 6 et 7** le guide de cette 24^{ème} édition.

2 – COMMUNIQUÉ DE PRESSE NATIONAL

GEMAPI : l'AMF demande que l'État assume, en première ligne, la responsabilité de la protection générale contre le risque inondation

Alors que de nombreux territoires subissent à nouveau d'importantes inondations, les élus du Comité directeur de l'AMF, réunis hier, réaffirment que la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) entrée en vigueur au 1er janvier 2018 soulève toujours de nombreuses questions en matière d'organisation, de responsabilité et de charges financières.

Si la récente loi relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la GEMAPI résout des difficultés, d'autres subsistent, relevées par l'AMF depuis 2014.

Les caractéristiques des inondations et en particulier leur fréquence, démontrent que des ajustements à la compétence GEMAPI ne suffiront pas à eux seuls à permettre une réponse à la hauteur des enjeux. Une approche par bassin versant devrait être à la base de cette organisation, en lien avec les compétences aménagement des communautés. Sans une telle coordination amont aval, la mise en place de la taxe GEMAPI qui doit être calibrée en fonction des actions à conduire est complexe et sans objet.

Pour l'AMF, le financement des digues et la responsabilité qui en découle doivent demeurer à la charge de l'État qui devrait mettre en œuvre des moyens financiers appropriés pour accompagner les territoires, au rebours des ponctions opérées par l'État sur les budgets d'intervention des Agences de l'eau.

Par ailleurs, l'AMF s'inquiète du récent plafonnement du fonds Barnier prévu pour la première fois dans la loi de finances pour 2018 alors que les catastrophes naturelles se multiplient.

Pour l'ensemble de ces raisons et afin que la protection des personnes et des biens contre les inondations soit organisée dans les meilleures conditions possibles, l'AMF renouvelle ses demandes pour que l'État assume, en première ligne, la responsabilité de la protection générale contre le risque inondation.

Aussi, l'AMF souhaite que la Conférence nationale des territoires se penche à nouveau sur le rôle et les missions de l'État au regard de la compétence GEMAPI, en particulier pour ce qui concerne les systèmes d'endiguement, les digues domaniales, l'organisation générale du dispositif GEMAPI et de son périmètre de responsabilité.

3 – À NOTER SUR VOS AGENDAS

- | | |
|--------------------------|--|
| 16 février 2018 : | Réunion d'information « Forum autour de la gestion du patrimoine » à partir de 14 heures à la salle « Petit écho de la Mode » à Châtaudren |
| 8 mars 2018 : | Réunion d'information sur l'égalité professionnelle dans les collectivités de 14 heures à 17 heures dans l'hémicycle du Conseil Départemental à Saint-Brieuc |
| 30 mars 2018 : | Réunion d'information et d'échanges relative aux aménagements urbains en pierres naturelles en partenariat avec l'Association Indication Géographique Granit de Bretagne de 9 h 15 à 12 h 30 au Centre Inter Administratif de Saint-Brieuc Armor Agglomération à Saint-Brieuc |